



Suis-je dans l'obligation d'accepter un client fumeur dans mon restaurant non fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 6 août 2007

Suis-je dans l'obligation d'accepter un client fumeur dans mon restaurant non fumeur actuellement ? le fumeur a-t-il des droits et peut-il m'exiger un espace fumeur ?

Réponse :

- Vous êtes maître chez vous à condition de ne pas enfreindre la loi. Or la loi ne fait obligation à personne d'organiser un espace pour les fumeurs dans les lieux qui dépendent de son autorité, y compris à l'air libre.
- Vous devez cependant accepter un client fumeur s'il accepte de ne pas fumer chez vous.